

# **GE\_GERICHTE ACPR/746/2021 vom 20. Juli 2021**

GE Cour de justice, 2021-07-20, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge\\_gerichte\\_ACPR\\_746\\_2021](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ACPR_746_2021)

FR: GE\_GERICHTE ACPR/746/2021 du 20 juillet 2021

IT: GE\_GERICHTE ACPR/746/2021 del 20 luglio 2021

## **Erwägungen**

### **E. 1.1**

Une décision prise par le TAPEM en application de l'art. 63 al. 4 CP constitue une décision judiciaire ultérieure indépendante au sens de l'art. 363 CPP (A. DONATSCH / T. HANSJAKOB / V. LIEBER (éds), *Kommentar zur Schweizerischen Strafprozessordnung (StPO)*, 2ème éd., Zurich 2014, n. 2 ad art. 363; A. KUHN / Y. JEANNERET (éds), *Commentaire romand : Code de procédure pénale suisse*, Bâle 2011, n. 10 ad art. 363). Une telle décision est susceptible au plan cantonal d'un recours au sens de l'art. 393 al. 1 let. b CPP (arrêt du Tribunal fédéral 6B\_293/2012 du 21 février 2013 ; A. KUHN / Y. JEANNERET (éds), *op. cit.*, n. 11 ad art 365 ; N. SCHMID, *Schweizerische Strafprozessordnung : Praxiskommentar*, Zurich 2009, n. 4 ad art. 365). La Chambre de céans est donc compétente pour traiter de ce recours.

### **E. 1.2**

Le recours a été déposé selon la forme et dans le délai prescrits (art. 385 al. 1 et 396 al. 1 CPP) et émane du condamné qui a qualité pour agir, ayant un intérêt juridiquement protégé à la modification ou à l'annulation de la décision querellée (art. 382 al. 1 CPP).

### **E. 1.3**

Partant, le recours est recevable.

## **E. 2**

Le requérant reproche à l'autorité précédente d'avoir prolongé son traitement ambulatoire.

### **E. 2.1**

Le juge peut ordonner un traitement ambulatoire lorsque l'auteur souffre d'un grave trouble mental, est toxico-dépendant ou qu'il souffre d'autres addictions, qu'il a commis un acte punissable en relation avec cet état et qu'il est à prévoir que le traitement le détournera de nouvelles infractions en relation avec ledit état (art. 63 al. 1 CP). Lors de l'examen du risque de récidive, il convient, en vertu du principe de la proportionnalité, de tenir compte de l'imminence et de la gravité du danger, ainsi que

- 7/9 - PM/743/2021 de la nature et de l'importance du bien juridique menacé (ATF 137 IV 201 consid. 1.2).

### **E. 2.2**

Selon l'art. 63a CP, l'autorité compétente vérifie au moins une fois par an s'il y a lieu de poursuivre le traitement ambulatoire ou de l'arrêter. Au préalable, elle entend l'auteur et demande un rapport à la personne chargée du traitement (al. 1). L'autorité compétente ordonne l'arrêt du traitement ambulatoire lorsque celui-ci s'est achevé avec succès (al. 2 let. a), si sa poursuite paraît vouée à l'échec (al. 2 let. b) ou à l'expiration de la durée légale

maximale du traitement des personnes dépendantes de l'alcool, de stupéfiants ou de médicaments (al. 2 let. c).

### **E. 2.3**

En l'espèce, le recourant est suivi par le Dr F\_\_\_\_\_ s'agissant de ses addictions; il est abstinent depuis deux ans. Cependant, compte tenu de son état de santé et de la vigilance qu'il doit avoir en raison de la pandémie, le suivi psychiatrique n'a pas encore pu être mis en place. Ce constat ne permet pas de considérer que la mesure serait un échec. En outre, l'état de santé du recourant s'améliore. En conséquence, la mesure sera maintenue. Il conviendra néanmoins que d'ici la prochaine évaluation annuelle par le TAPEM, le risque de récidive soit réexaminé par les autorités, au besoin après expertise psychiatrique, en considération de l'interaction existant avec ses enfants. En effet, en l'état du dossier, la Chambre de céans ne peut exclure ce risque notamment en considération de l'âge du fils né en 2009.

### **E. 3**

Justifié, le jugement entrepris sera donc confirmé.

### **E. 4**

Le recourant, qui succombe, supportera les frais envers l'État, qui comprendront un émolument de CHF 600.- (art. 428 al. 1 CPP et 13 al. 1 du Règlement fixant le tarif des frais en matière pénale, RTFMP ; E 4 10.03). \* \* \* \* \*

- 8/9 - PM/743/2021

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.